

Un mandat pour le Finistère



EDITO

Six ans d'engagement résolu à vos côtés !

Il y a près de six ans, nous avons été élus Sénatrice et Sénateur du Finistère. C'est un honneur pour nous de vous représenter et le Finistère, depuis lors.

Votre confiance nous oblige. **Depuis 2020, nous sommes mobilisés pour relayer vos projets, vos propositions et vos réalisations.** Nous avons œuvré pour que les textes étudiés puissent prendre en compte les préoccupations finistériennes et que chaque dossier communal, intercommunal ou départemental soit accompagné.

Notre activité, il nous paraissait important de vous la présenter en cette fin de mandat municipal. Les dernières cérémonies de vœux furent de grands moments d'émotion et de reconnaissance de votre travail et nous tenions à vous exprimer, en tout premier lieu, **notre gratitude pour votre engagement au service de l'intérêt général.**

Depuis 2020, chaque commune, chaque territoire compte. **Nous étions là pour les grandes réalisations de vos mandats.** Nous étions là à l'occasion des moments festifs, de fraternité et de mémoire collective que vous organisez, qui font notre fierté et le sel de la culture finistérienne. Ces dernières années n'ont pas été simples. Nous avons traversé la crise du Covid-19 et la pandémie était encore là lorsque nous sommes arrivés au Sénat. Nous avons affronté les dégâts de la tempête Ciaran. Nous avons subi les conséquences économiques de la guerre en Ukraine et d'un contexte mondial chaotique. Mais nous avons gardé notre cap.

A l'ordre du jour de nos travaux et dans toutes nos prises de parole : soutien aux collectivités territoriales, dans la définition d'un nouveau statut de l'élu, dans la simplification normative et dans le maintien de vos capacités à pouvoir agir ; soutien aux entreprises locales, modernisation des infrastructures et engagement sur les nouvelles technologies, en prenant en compte les bénéfices mais aussi en contrôlant les risques ; soutien à nos agriculteurs et à nos pêcheurs, développement de la production énergétique et accompagnement des transitions, notamment écologique ; renforcement des services publics de proximité avec une attention particulière portée à la ruralité, à la sécurité, à la lutte contre les déserts médicaux, à la fracture numérique et au développement des mobilités.

Au cœur de ce mandat également : **la jeunesse.** Ce sont ainsi **des milliers de jeunes citoyennes et citoyens de notre département qui sont venus au Sénat** et que nous sommes allés rencontrer dans les classes. Bravo à eux pour leur curiosité ! Bravo aux adultes qui rendent possibles ces déplacements et ces échanges.

De nos actions, dont nous vous avons régulièrement fait état tout au long du mandat, ce document se veut une synthèse. Soyez assurés que notre détermination et notre engagement à vos côtés furent et demeurent constants.

Bien cordialement,

Nadège Havet

Michel Canévet





NADÈGE HAVET SÉNATRICE DU FINISTÈRE

Élue Sénatrice du Finistère depuis le 27 septembre 2020, j'étais auparavant Adjointe au Maire de Saint-Pabu, Vice-présidente de la Communauté de communes du Pays des Abers et responsable d'équipe à Pôle Emploi.

3 propositions de loi adoptées à l'unanimité dont deux sont déjà devenues des Lois :

- Pour faciliter la rénovation des écoles,
- Pour élargir le recours au modèle de la société portuaire,
- Pour faciliter l'insertion dans l'emploi, notamment des personnes en situation de handicap.



Pourquoi avoir choisi de rejoindre la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable ?

Mon engagement sur les thématiques d'aménagement du territoire et écologiques s'inscrit dans la continuité de mes mandats locaux puisque j'avais en charge en tant qu'Adjointe les affaires scolaires et en tant que Vice-présidente, la biodiversité. En 2023, la publication de mon rapport consacré au « **Bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique** » est le fruit des échanges avec plus de 80 spécialistes et de plusieurs déplacements, dont un dans le Finistère. Il s'appuie sur la contribution de 1 400 élus locaux. L'une des préconisations a donné lieu à l'adoption d'une loi pour mieux accompagner les communes les plus en difficulté financière dans la rénovation de leurs écoles.

Quel intérêt présente la délégation à la Prospective, dont vous êtes actuellement membre, et la délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes, où vous siégiez précédemment ?

En 2022, j'ai été rapporteure du texte « **Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité** ». Alors que 11 millions de femmes vivent dans la ruralité, 70 préconisations ont été formulées pour faciliter leur vie quotidienne et certaines s'appliquent désormais.

Avec la délégation à la Prospective, je me suis posée la question de savoir dans quelle mesure l'Intelligence artificielle pouvait contribuer à l'accélération de la transition écologique dans le champ de 10 politiques publiques, notamment la mobilité, la gestion de l'eau et des déchets, la lutte contre les incendies et l'agriculture. En 2024, j'ai rendu mon rapport « **IA, service public et environnement** ». Je travaille désormais sur la problématique de la désinformation en ligne et ses conséquences sur notre démocratie.

MES FONCTIONS AU SÉNAT

- Vice-présidente de la Commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Vice-présidente de la délégation sénatoriale à la Prospective après avoir été Vice-présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes
- Présidente du groupe d'amitié France - Europe du Nord et Présidente du Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT)
- Membre de la Commission des Affaires européennes

Parmi mes travaux

2021

A la demande du Premier ministre, j'ai été rapporteure d'un travail intitulé « **Pour une commande publique sociale et environnementale : état des lieux et préconisations** ». 46 recommandations ont été formulées pour la rendre plus facile, plus responsable et plus accessible aux petites et moyennes entreprises.

2023

Rapporteure de la proposition de loi visant à **lutter contre la concurrence déloyale sur le transmanche**, à sécuriser les navigations, à éviter les risques de pollution et la disparition d'un pan entier de la marine marchande française. Loi adoptée !

2024

Publication de mon travail « **14 mesures pour simplifier la vie des entreprises** ». Une loi dédiée à cette problématique est en cours d'adoption.

2025

Rapporteure d'une mission d'information sur **l'accessibilité aux services publics** afin de restaurer le lien de confiance entre les administrations et les administrés. De nombreuses auditions, plusieurs déplacements, et notamment dans notre département. 1 200 élus locaux ont répondu à mon questionnaire et une proposition de loi qui découle de ce travail est en cours d'écriture afin de mieux lutter contre les sites frauduleux en ligne.



MICHEL CANÉVET SÉNATEUR DU FINISTÈRE

Élu Maire de Plonéour-Lanvern d'avril 1992 à septembre 2017 (démission pour cause de non cumul des mandats) et Président de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden de 2004 à 2017. J'ai été élu Sénateur en 2014, et réélu en 2020.

Pourquoi avoir choisi, en 2014, de rejoindre la commission des Finances ?

Dès mon arrivée au Sénat, j'ai estimé que par la Commission des Finances, je pourrai avoir une vue globale de l'action publique et veiller au financement des collectivités territoriales. Secrétaire de la commission en 2023, j'en suis devenu Vice-président début 2025.

Quel intérêt présente la délégation aux Entreprises dont vous êtes membre ?

Souhaitant agir pour l'économie, j'ai intégré, dès sa création en 2014, la nouvelle délégation sénatoriale aux Entreprises (DAE) et y siége depuis lors. Cela me permet de relayer les préoccupations des acteurs économiques finistériens auprès du gouvernement et des services de l'État. Concrètement, les membres de cette délégation se rendent sur le terrain pour y rencontrer des acteurs économiques, comme ce fut le cas dans le Finistère, en 2017 et 2021 et 2024. En effet, du 17 au 19 novembre 2024, nous avons échangé avec des entrepreneurs (responsables d'ETI), des responsables consulaires (Présidents CCI, Chambre d'agriculture, Chambre de métiers, MEDEF) et visité Maison CADIOU à Locronan, ENTECH à Quimper, Krampouz à Pluguffan, Conserverie FURIC à Penmarc'h et le port du Guilvinec.



Depuis ma réélection, j'ai eu l'occasion de rédiger plus d'une vingtaine de rapports d'information, rapports spéciaux, sur des propositions de loi ou des propositions de résolutions. Vice-président de la Commission des Finances, je suis, dans le cadre des Projets de loi de finances adoptés chaque année, rapporteur spécial de la mission « Aide publique au développement », qui consiste à présenter à mes collègues de la commission les orientations budgétaires du gouvernement et les amendements que je souhaite porter. Une fois l'exercice budgétaire clos, j'ai également en charge le rapport concernant le règlement du budget et l'approbation des comptes de l'année échue, c'est-à-dire de vérifier comment les orientations budgétaires prévues dans le Projet de loi de finances ont été appliquées.

MES FONCTIONS AU SÉNAT

- Vice-président de la Commission des Finances
- Vice-président de la délégation aux Entreprises
- Président délégué du groupe d'amitié France - Équateur
- Membre du Conseil de l'Immobilier de l'État

PARMI MES TRAVAUX

2021

Dans le cadre de la délégation aux Entreprises, je me suis intéressé aux nouveaux modes de travail et de management dans un rapport coécrit avec mes collègues Martine Berthet et Fabien Gay et rendu en juillet 2021.

2022

Avec mon collègue de Polynésie Teva Rohfritsch, nous avons présenté un rapport d'information « **Abysses : la dernière frontière ?** », qui a donné lieu à vingt recommandations pour donner un nouveau départ à la stratégie nationale pour les grands fonds marins.

2024

Nommé **rapporteur du projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité**, qui transpose trois directives européennes (DORA, NIS 2 et REC). Des sujets techniques mais sensibles quant à notre sécurité et notre souveraineté numérique.

2025

Publication du rapport d'information pour la Commission des Finances sur la « **Prise en compte des questions migratoires dans la politique de développement** ».



Entre terre et mer

Les élus de la Communauté de communes du Pays des Abers au Sénat lors de l'exposition sur le phare de l'Île Vierge dans les Jardins du Luxembourg suite au livre "L'île Vierge - Un phare dans les yeux" d'Emmanuel Lepage



Chaque année, nous participons aux réunions organisées en Préfecture au cours desquelles la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** est répartie. Sa gestion, largement déconcentrée, **permet une adaptation aux priorités locales**. Il en va de même pour la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** ou le **Fonds vert**. Nous soutenons les élus qui le souhaitent pour leurs projets.

Nous attachons une attention toute particulière aux îles, soumises à de nombreuses contraintes et pressions, avec la prise en compte de leurs spécificités dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales (Loi 3DS), l'obtention de dotations d'État complémentaires aux îles de Sein et Molène, dépourvues de fiscalité locale ou en soutenant les actions menées par l'association « Les îles du Ponant », qui regroupe 15 îles, dont cinq finistériennes (Batz, Ouessant, Molène, Sein et Glénan), pour maintenir une vie insulaire active.

La réactivité bretonne

Dumping social dans la marine marchande

Le 5 novembre 2022, à l'invitation du Président d'Armateurs de France et de la Brittany Ferries, Jean-Marc ROUÉ, les 4èmes rencontres du transmanche ont entraîné « l'appel de Saint-Malo ».

Il s'agissait de mieux lutter contre la concurrence déloyale alors que la compagnie P&O Ferries licenciait de nombreux marins britanniques pour les remplacer par des marins indonésiens sans statut. Le Député Didier LE GAC (nommé personnalité maritime de l'année 2025 par l'Académie de Marine) a déposé un texte pour ce faire. Nous avons défendu cette proposition de loi lors de son passage au Sénat. Adoptée en juillet 2023. Elle entend mieux permettre à nos armateurs de lutter à armes égales dans la compétitivité économique.

Loi société portuaire

En début d'année 2025, nous avons déposé une proposition de loi visant à permettre de gérer les ports de pêche par une société portuaire. C'était une demande du Président du Conseil départemental du Finistère soutenue par le Président de la Région Bretagne. Adoption à l'unanimité au Sénat. Adoption conforme à l'Assemblée nationale. C'est désormais la Loi.

Les collectivités territoriales pourront désormais adopter le modèle de la « société portuaire » pour la gestion de leurs ports. Jusqu'ici réservé à 17 grands ports, ce dispositif s'étend désormais à tous les ports décentralisés, et notamment aux ports de Cornouaille. La société portuaire permet d'associer la collectivité et la Chambre de commerce et d'industrie offrant ainsi plus d'autonomie, des apports financiers optimisés et une gestion du port en tant que concessionnaire.

AGRICULTURE



Avec ses nombreuses exploitations agricoles et ses filières d'excellence, l'agriculture du Finistère est au cœur de notre souveraineté alimentaire et de la vitalité de nos campagnes. Face aux crises sanitaires, à la volatilité des prix et aux défis de la transition écologique, **nous sommes pleinement engagés aux côtés des agriculteurs pour défendre leur travail, leur revenu et l'avenir de nos territoires ruraux**.

Présences sur le terrain, visites d'exploitations, rencontres avec les organisations syndicales et la Chambre d'agriculture : nous écoutons les professionnels, relayons leurs attentes et valorisons leurs initiatives.

Parmi nos actions, nous avons soutenu la reconnaissance et la valorisation des productions locales (Indication géographique protégée (IGP) pour l'échalote traditionnelle de Bretagne et pour la fraise de Plougastel, par exemple) ou la lutte contre les dégâts causés par les choucas des tours. Nous avons aussi défendu la tomate française et notre filière bretonne face à la concurrence de la tomate marocaine.

Enfin, nous sommes récemment **mobilisés contre l'accord UE-Mercosur**, car nous partageons les inquiétudes exprimées par les agriculteurs face à ce projet de traité de libre-échange. Nous avons ainsi signé la **proposition de résolution européenne, adoptée le 16 décembre 2025, demandant au Gouvernement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne** afin d'empêcher la ratification de cet accord.

MER, PÊCHE, PORTS

Avec 2 263 kilomètres de côtes, 96 ports, 56 phares et plus de 42 000 emplois, les enjeux liés au secteur maritime sont nombreux dans notre département. **Nous soutenons et défendons nos filières pêche et aquaculture, fragiles et essentielles à la souveraineté alimentaire de l'Europe**, en interpellant régulièrement le Gouvernement sur les difficultés rencontrées par les pêcheurs quant à l'accès aux zones de pêche (pendant et après le Brexit), ou en portant une résolution européenne sur la protection de la filière pêche française.



Nous sommes aux côtés des entreprises, que ce soit pour la recherche et l'innovation, la décarbonation des transports, la protection des marins français du transmanche, la formation ou le maintien des activités sur notre territoire. Nous nous sommes également **mobilisés aux côtés des associations, des citoyens et des élus** pour protéger la lumière du phare du Créac'h, pour défendre dans les ministères le dossier du phare de l'île Vierge et pour soutenir la rénovation de celui du Minou. Nous défendons et mettons en avant le modèle de gouvernance du Parc naturel marin d'Iroise, exemple à suivre pour une bonne gestion de nos espaces marins protégés, actuels et à venir, en concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers.

Sécurité et Justice

Pose de la première pierre de la caserne de gendarmerie de Lannilis



Nous œuvrons **pour un département plus sûr**, en appuyant les demandes des communes pour rénover ou construire des casernes de gendarmerie à Lannilis, Briec, Landerneau, Plabennec, Rosporden, Pont-l'Abbé et Douarnenez, et le commissariat de police à Quimper. **Nous avons obtenu le déploiement de nouvelles brigades** comme à Trégunc ou encore la brigade mobile des Monts d'Arrée et la future brigade équestre de Landivisiau-Plougourvest. **Nous soutenons l'action de l'État dans la lutte contre le narcotrafic et les polices municipales**, en élargissant leurs prérogatives, en améliorant les formations et en sécurisant les régions volontaires dans l'appui financier aux communes pour l'équipement de leurs polices municipales ou en systèmes de vidéosurveillance. Nous sommes également particulièrement **attentifs au maintien des activités de défense**, en concertation avec les acteurs et les élus locaux, et notamment aux moyens et centres de formation de notre territoire. **Nous avons les moyens, le cadre et les ressources pour former d'excellents marins** ; nous veillerons à ce que ces fleurons, comme l'École Navale, soient préservés.

Dans le contexte de grande instabilité que nous connaissons, nous avons fait le choix de soutenir des moyens accrus pour le budget des armées.



Visite d'un équipage du Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins « Le Terrible »

Pour une véritable protection des élus

Les questions de sécurité et de tranquillité publique occupent une place centrale dans les préoccupations des élus. **Depuis un an et demi, avec l'association des maires ruraux et le Forum Français de la Sécurité Urbaine, une douzaine de réunions intercommunales et transpartisanes ont été organisées pour les maires et élus municipaux en charge de la sécurité** (hors communes déjà dotées d'un Comité Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). **Ces échanges ont révélé un besoin urgent de mieux protéger les élus**, confrontés à des défis majeurs : incivilités, impuissance face aux actes infra-pénaux, trafic de stupéfiants, etc.

Nous nous sommes mobilisés au Sénat pour répondre à ces enjeux, en s'appuyant sur trois axes : prévention, répression et cohésion sociale. **La loi du 21 mars 2024, dédiée à la sécurité et à la protection des maires et des élus locaux**, introduit plusieurs mesures phares : alignement des peines pour violences contre les élus sur celles prévues pour les forces de l'ordre, peine de travail d'intérêt général en cas d'injure, d'outrage ou de diffamation publique, prise en compte du harcèlement moral et protection automatique des maires et adjoints victimes de violences ou de menaces. Elle renforce également l'information des maires par les parquets.

Par ailleurs, **la loi portant création d'un statut de l' élu local promulguée en décembre 2025** consolide la protection fonctionnelle et redéfinit la prise illégale d'intérêts. Enfin, un projet de loi adopté en ce début d'année vise à étendre les prérogatives des polices municipales et des gardes champêtres.

Numérique et IA

Face à l'essor du numérique et de l'intelligence artificielle, nous avons placé la sécurité, la responsabilité et l'impact environnemental au cœur de notre action.

Au sein de la Commission spéciale sur la cybersécurité, nous nous sommes fortement engagés **aux côtés des collectivités territoriales pour les accompagner face à la montée des risques numériques**. Nous avons défendu des dispositifs concrets de formation, d'accompagnement et de mutualisation des outils afin de leur permettre, notamment aux plus petites, de renforcer efficacement la protection de leurs systèmes et des données des citoyens.

Parallèlement, nous avons porté une attention particulière aux conséquences écologiques liées au développement de l'intelligence artificielle et des infrastructures numériques. Nous défendons un modèle d'innovation responsable, conciliant progrès technologique et sobriété.

Enfin, nous sommes **pleinement mobilisés pour mieux protéger les plus jeunes dans l'espace numérique**. À ce titre, nous soutenons l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 15 ans, afin de garantir un cadre plus sécurisé, respectueux du développement des enfants et adolescents.



Rentrée solennelle du tribunal de commerce de Quimper

Si nous sommes attachés au principe de séparation des pouvoirs, cela ne nous empêche pas, fort heureusement, de **rencontrer ponctuellement les magistrats et les juges des différents tribunaux** à l'occasion, par exemple, des traditionnelles rentrées judiciaires ou des professionnels de la justice : avocats, commissaires de la République, notaires. De même, nous nous sommes à plusieurs reprises mobilisés en faveur d'associations qui œuvrent dans le domaine de la Justice comme Agora justice à Quimper ou des associations de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences infra-familiales.

Mémoires et transmissions

Éducation

Nous nous sommes très fortement investis sur les sujets éducatifs.

Autour de **la rénovation énergétique des écoles**, nous l'écrivions précédemment, des préconisations ont été formulées et la proposition de loi visant à abaisser le reste à charge des petites communes pour les projets de rénovation énergétique des écoles a été adoptée.

Depuis 2020, nous nous sommes également **engagés pour l'inclusion scolaire et les AESH**, en obtenant la prise en charge par l'État des personnels à la pause méridienne. Nous travaillons également sur les régimes de décharge d'enseignement des Directrices et Directeurs d'école qui diffèrent entre Paris et tous les autres départements car le système actuel n'est pas juste.

Pour soutenir l'emploi des jeunes et la mobilité en ruralité, nous avons encouragé l'instauration du permis de conduire dès 17 ans. Et nous avons organisé, en novembre 2021, le premier **colloque au Sénat sur le mentorat** qui est un dispositif associatif permettant d'accompagner les plus jeunes, du secondaire au supérieur, dans leurs orientations ! **160 000 jeunes ont ainsi été accompagnés en 2024, notamment dans le Finistère.**

Chaque année, nous rencontrons le Recteur d'Académie pour faire le point sur l'évolution des effectifs et les grandes orientations de l'année. De même, la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Finistère nous présente, au printemps de chaque année, les évolutions possibles lors de la rentrée suivante. **Face à la baisse du nombre d'enfants scolarisés dans les années à venir, l'équation n'est pas toujours simple**, mais nous intervenons concrètement dès qu'une commune nous fait part de risques ou d'annonces de fermetures possibles de classes. **La force de notre département réside aussi dans son offre en matière d'enseignement supérieur et sa qualité.** Sur plus de 39 000 étudiants finistériens, toutes filières confondues, l'Université de Bretagne Occidentale en englobe près de 23 000. Là encore, nous avons eu l'occasion d'intervenir à de multiples reprises, notamment pour que ces établissements disposent des moyens qu'ils méritent.

Culture et patrimoine

Nous portons **une attention particulière à la culture bretonne, à sa transmission et à sa valorisation.** À ce titre, nous nous sommes **mobilisés pour la défense des spécificités linguistiques**, avec la reconnaissance du tilde, ainsi que pour l'enseignement du breton (par exemple avec le maintien de la traduction des sujets du Brevet), **convaincus que la préservation des langues régionales participe pleinement à la diversité culturelle et à l'identité de nos territoires.**

Nous nous sommes **engagés pour soutenir le pluralisme des médias locaux**, notamment à travers le maintien du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), indispensable à la vie des radios associatives qui participent au lien social et à l'expression des territoires.

Nous sommes également **attentifs aux initiatives culturelles et aux festivals**, qui font la richesse du Finistère, sous toutes leurs formes.

Enfin, nous restons **vigilants quant à la protection du patrimoine architectural**, religieux ou non, particulièrement riche dans notre département.



300

groupes reçus au Sénat
(CMJ, collèges, lycées et universités confondus)

Plus de

200

stagiaires, du collège à
l'enseignement supérieur,
accueillis à nos côtés
depuis 2020



Échange avec des collégiens sur le Parlement

Nous avons répondu présents pour près de

150

cérémonies patriotiques et mémorielles

Souvenons-nous !

La transmission passe également par la mémoire collective. Être présents aux cérémonies mémorielles est un devoir ; sensibiliser les plus jeunes est une mission que les communes et le Département assument en les associant au parcours de la Flamme ou à des journées de la mémoire. Nous sommes à leurs côtés dans le Finistère, notamment dans les commémorations du 80ème anniversaire de la Libération, et à Paris, en participant aux ravivages de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.



Le Télégramme

À Brest, les élus finistériens invités à une réunion sur les déserts médicaux par la sénatrice Nadège Havet

Le 29 octobre 2022

Organisation de la première réunion entre élus locaux et futurs professionnels de santé pour échanger sur les besoins et les attentes de chacun.



Notre présence active dans les **conseils de surveillance des hôpitaux finistériens** (CH de Douarnenez, CHIC de Quimper, EPSM de Quimper, CH de Saint-Renan, CH de Landerneau, CH de Lesneven, CHU de Brest-Carhaix, CH de Morlaix et CH de Crozon) et au **sein des Conseils Territoriaux de Santé du Finistère** nous permet d'échanger régulièrement avec l'ARS, les professionnels de santé, les structures et les représentants des usagers. Ces échanges sont **essentiels pour dresser un diagnostic précis des besoins du territoire et défendre nos intérêts au niveau national**, notamment par des actions sénatoriales.

Conscients des **difficultés d'accès aux soins dans les territoires ruraux**, nous nous sommes mobilisés au Sénat pour améliorer l'offre de santé. Ainsi, nous avons **défendu la suppression du numerus clausus en 2020** afin de favoriser l'accès à la profession médicale. La formation est longue et les effets se verront d'ici quelques années, mais il fallait intervenir. Nous veillons à **soutenir l'innovation et l'expérimentation**, en portant notamment la voix d'**Hemarina**, qui a développé des pansements oxygénants grâce aux vers marins. Notre engagement, ancré dans le dialogue et l'action, vise à **faciliter l'accès à une offre de santé accessible et de qualité pour tous les Finistériens**.



Présents en temps de crise

Nous avons été **aux côtés des élus locaux lors des crises pour mobiliser le gouvernement et obtenir des moyens** comme pendant et après le **COVID** avec France relance et suite à la **tempête Ciaran**. Nous avons soutenu la pérennisation du seuil de dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes et le rehaussement à 60 000 euros hors taxe du seuil de dispense applicable aux marchés de fournitures et de services.

403
propositions de
loi soutenues

40
questions d'actualité locale et
nationale posées au
gouvernement

1811
interventions en
séance publique

382
questions écrites
déposées à ce jour

Nos groupes d'études au Sénat

Agriculture, élevage et alimentation :

Secteur d'activité majeur du Finistère, il est naturel de l'intégrer. L'adhésion au sous-groupe **Pêche et produits de la mer** participe au même objectif.

Arts de la scène, arts de la rue et festival en régions :

Nous sommes une terre de festivals. Il est important de relayer les attentes des organisateurs d'événements culturels.

Aviation civile :

Le désenclavement du département demeure un enjeu majeur pour l'attractivité, notamment en matière de transport aérien

Économie circulaire :

Valoriser nos ressources est une préoccupation de très longue date de finistériens précurseurs, en France, dans la collecte de bouteilles plastique au siècle dernier.

Économie sociale et solidaire :

Terre de coopération et du mutualisme, ce secteur d'activité représente de nombreux emplois et entreprises.

Énergie :

À l'heure des transitions environnementales, la définition de la politique française pour l'énergie est déterminante.

Handicap :

Priorité du Conseil départemental du Finistère, il est primordial de relayer ce sujet au plan national.

Industrie :

La réindustrialisation de la France est indispensable pour réduire le déficit de notre balance commerciale et diversifier notre tissu économique.

Cancer :

Le développement de nouveaux traitements est une priorité.

Mer et littoral :

Il examine des sujets fondamentaux pour nos communes.

Métiers d'art :

Le Finistère dispose de nombreux atouts en matière d'artisanat, il faut le faire savoir.

Numérique :

L'évolution numérique nécessite un encadrement réglementaire adapté.

1200
élus reçus au
Sénat en 6 ans

Congrès des Maires 2025



La loi littoral fête ses 40 ans, le travail continue

121 communes du Finistère, qui en compte 277, sont concernées par la loi.

Suite aux remontées et remarques de nombreux maires et élus rencontrés tout au long de ces dernières années, nous avons, à de nombreuses reprises, fait part aux Gouvernements de situations anormales.



3 janvier 1986

Promulgation de la Loi n° 86-2 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

Décembre 2021

Une proposition de loi visant à aménager certaines dispositions de la loi est déposée. Elle porte sur l'installation des panneaux photovoltaïques, la téléphonie mobile, les campings littoraux, l'assainissement, les espaces proches des rivages ou des rives des plan d'eau intérieurs. Elle ne trouve malheureusement pas de place à l'ordre du jour sénatorial.

7 janvier 2026

Le colloque organisé au Sénat, intitulé « Loi littoral, 40 ans après : bilan et perspectives » a souligné combien cette loi pragmatique et équilibrée, tout en étant pionnière, devra aussi prendre compte à l'avenir de nouveaux phénomènes comme le recul des traits de côtes, les risques côtiers ou les phénomènes de submersion marine.

Février 2026

La Mission d'information sur le thème : « Loi littoral, loi Montagne : 40 ans après, quelle différenciation ? », dont nous sommes membres, est constituée. Les conclusions seront rendues en juin.

Parmi les textes adoptés ces derniers mois par le Parlement, la proposition de loi « portant création d'un statut de l'élu local » promulguée le 22 décembre dernier vient, à quelques mois des élections municipales, renforcer sur de très nombreux points la situation des élus.

Portée par l'ex-sénatrice Françoise Gatel, aujourd'hui devenue ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, elle est également le fruit d'un consensus permanent, qui a permis de déboucher sur un vote à la quasi-unanimité du Sénat et sans vote contre à l'Assemblée nationale. Cette loi répond enfin à des demandes concrètes que nous avons fait remonter lorsque vous nous les avez signalées. Elle couvre de très nombreux aspects de la vie quotidienne des élus locaux : indemnités, dotation particulière élu local (DPEL), remboursement de frais, situation des élus en situation de handicap ou étudiants, protection fonctionnelle, vie professionnelle, formation et information en début de mandat, arrêts maladie, congés parentaux, protection sociale, remplacement d'un élu, validation des acquis de l'expérience, allocation différentielle de fin de mandat, retraite ou encore le très sensible sujet du conflit d'intérêts. Nous vous avons adressé un fascicule explicatif qui nous l'espérons vous sera utile.

De nombreux décrets restent à être édictés et il est possible que certains points nécessitent encore quelques ajustements. C'est ce dont nous nous assurerons.



NOUS RESTONS À VOTRE ÉCOUTE

■ Michel Canévet

Permanence parlementaire :
Catherine Biliec et Jean-François Le Goff
7, rue du Palais, 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 87 84 92 // m.canevet@senat.fr
Contact Sénat : Aurianne Fléret
Tél. 01 42 34 28 70

■ Nadège Havet

Permanence parlementaire :
Claudie Billon et Alexandra Rio
1, place de la gare, 29870 LANNILIS
Tél. 02 98 38 50 89 // n.havet@senat.fr
Contact Sénat : Fabien Charlon
Tél. 06 81 96 25 27



Nos réseaux et sites internet



@michelcanevet
michelcanevet.fr
Michel Canévet
Michel Canévet



nadegehavet.bzh
Nadège Havet
Nadège Havet

